



Nouvelle signalisation dans la Baie Groulx

Soucieux d'assurer la sécurité nautique des résidents et plaisanciers, l'Association des propriétaires du secteur de la baie Groulx de Lac-Simon, en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon et un comité formé d'utilisateurs, de représentants d'association et d'élus, a convenu d'aménager un chenal de navigation dans la baie Groulx (baie des Pères), en conformité avec le règlement sur les bouées privées. Cette initiative a pour but de donner aux riverains de la baie un accès sécuritaire au large avec leurs embarcations et de favoriser pour tous les utilisateurs des déplacements sécuritaires dans la baie sans toutefois y restreindre l'accès.

Chenal de navigation : Zone d'eau sécuritaire signalant l'entrée et la sortie d'embarcations. Le chenal est identifié par des bouées vertes à bâbord (gauche) et rouges à tribord (droite) lorsqu'on se dirige vers la rive. Il est fortement recommandé de l'emprunter pour se rendre à un endroit déterminé. L'ancrage y est interdit et les contrevenants s'exposent à une poursuite pénale.

Notons que la partie sud-ouest de la baie est balisée par des bouées afin de délimiter la zone appartenant au propriétaire, les Pères Ste-Croix, par bail de location hydrique. L'ancrage y est interdit.

Le comité de travail de la Baie Groulx encourage les utilisateurs de la baie à respecter la consigne proposée par la délimitation du chenal de navigation. Le succès de l'implantation de cette mesure fera preuve de la bonne volonté de tous les citoyens à coexister harmonieusement et ainsi de léguer aux générations futures un endroit plaisant et sécuritaire à partager.

Le comité de travail pour la Baie Groulx